

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:--

DECRET N° 383 / PR-SGG

convoquant le Conseil Economique et
Social en session extraordinaire -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;
VU l'Ordonnance N°35/PR du 8 novembre 1967, portant institution,
composition, organisation et fonctionnement du Conseil
Economique et Social ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°265/PR-SGG du 30 août 1968, portant nomination
des membres du Conseil Economique et Social ;
VU le Décret N°362/PR-SGG du 22 novembre 1968, fixant les
avantages accordés aux membres et au Secrétaire Général
du Conseil Economique et Social ;
Après avis du Bureau du Conseil Economique et Social,

D E C R E T E :

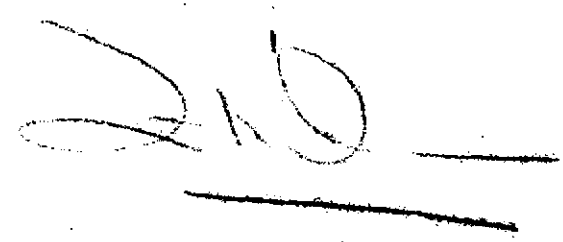
Article 1er - Le Conseil Economique et Social est convoqué en
session extraordinaire le vendredi 27 décembre 1968, à 15 h 30.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 20 décembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliatiions : PR 4 - CS 6 - CES 5
Ministères 10 - SGG 4 - SGPR 1 -
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - DN 1 -
Trésor 4 - DB-CF-DC 3 - DCCT 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -
SGM 10 - JORD 1.



Emile-Derlin ZINSOU